Un scandale "Exemplaire" en RFA

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1975)**

Heft 325

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

— La Société von Roll SA a obtenu, au début de juin, une commande pour 22 km de tuyaux, de la part de la République populaire du Congo. La firme a pu en conséquence n'imposer un horaire réduit qu'à 55 travailleurs au lieu des 300-500 qui avaient été envisagés. L'état actuel des commandes permet d'assurer l'emploi pour environ six mois.

— Le groupe Sprecher et Schuh a annoncé à fin juin que son carnet de commandes, qui représentait 260 mio. fr., était aussi important que celui dont il disposait à fin 1974. Dans toutes les usines rattachées à ce groupe, l'emploi est assuré pour cette année.

— Au début du mois de mai, la Société anonyme Siegfried à Zofingue a annoncé que, grâce à la détente intervenue sur le marché du travail, elle était en mesure de compléter son personnel en fonction de ses besoins. C'est ainsi qu'au cours des 6-8 derniers mois, elle a pu embaucher de nouveaux collaborateurs, dont le nombre représente environ 20 % de l'ensemble du personnel occupé à la fabrication.

— L'entreprise Siemens-Albis SA a récemment ouvert à Bronshhofen (Suisse orientale) une nouvelle usine qui occupe actuellement 112 personnes (en majorité des femmes).

UN SCANDALE « EXEMPLAIRE » EN RFA

Quand le bâtiment va...

La stagnation des affaires dans le monde de la construction helvétique favorise, nous l'avons abondamment démontré dans ces colonnes, les « grands » de la branche qui devraient être à même, non seulement de profiter es premiers de la reprise, mais aussi de tirer parti de la crise en absorbant des concurrents plus faibles. Aujourd'hui, le climat n'est pourtant pas à l'optimisme dans ces milieux après les bilans du premier trimestre de l'année en cours et les grands chantiers ouverts par les pouvoirs publics (autoroutes, bâtiments administratifs, hôpitaux) semblent nourrir les plus fermes espoirs des privilégiés qui y sont intéressés : les commandes de l'Etat permettent de garder la tête hors de l'eau en attendant mieux... Les relations de l'Etat avec ses clients entrepreneurs ne s'en trouvent certainement pas simplifiées : même s'ils ne l'ont pas recherché, les pouvoirs publics ont entre les mains les instruments d'une véritable sélection dans le secteur de la construction ! Sans aller jusque là, il faut admettre que l'occasion est bonne de favoriser d'une part la stabilisation d'une branche de l'économie que la période d'expansion de ces dernières années avait gonflée à l'excès, et d'établir d'autre part les bases d'un réexamen approfondi des conditions de son activité.

Sans établir un parallèle direct avec la République fédérale allemande, il est juste que le développement de la situation outre-Rhin fonctionne au moins, dans cette double perspective, comme un signal d'alarme : une « affaire » d'envergure nationale est en passe de révéler combien vulnérable est le système qui coiffe les relations entre les pouvoirs publics et leurs partenaires de l'industrie de la construction.

Une enquête menée depuis plus de deux ans en RFA permet d'affirmer en effet que 350 entreprises du bâtiment, parmi lesquelles figurent toutes les grandes sociétés allemandes, ont conclu des ententes lors des soumissions lancées par l'Etat fédéral, des Länder ou des communes, ententes visant à faire monter les prix et à court-circuiter le jeu de la libre concurrence.

Le rapport en question, mené à chef par les spécialistes de l'Office des cartels allemand, précise même dans les détails la façon dont l'Etat, dans ce scandale qui dure au moins depuis 1969, a été volé pour des dizaines de millions de francs. Il semble que les firmes se soient systématiquement entendues entre elles pour désigner celle qui répondrait aux appels d'offres publiés par les responsables des Travaux publics : le soumissionnaire désigné, certain de ne pas avoir à subir la comparaison avec un concurrent, était dès lors libre de fixer ses prix avec la possibilité de calculer largement ses bénéfices. Circonstance « atténuante » : ce cartel des grands du bâtiment fonctionnait aussi paradoxalement dans une certaine mesure comme une instance de contrôle; les complices veillaient jalousement à ce que les profits ne soient pas trop importants et à ce que personne ne dépasse les profits considérés comme admissibles. Le tout fonctionnant sous le signe du maintien de l'emploi et de l'utilité de commandes régulières...

Seule une fuite a permis de mettre à jour ces ententes secrètes et de fixer sans risque d'erreurs possibles les responsabilités des diverses entreprises qui devront verser en tout près de 40 millions d'amendes !

Cette « affaire » est d'autant plus importante qu'elle survient en pleine période de récession et et qu'elle concerne une industrie particulièrement touchée par le ralentissement des affaires. Le gouvernement et l'Office des cartels assurent néanmoins que si l'amende n'est pas plus élevée c'est précisément parce qu'on a tenu compte de la récession et qu'on veut éviter que certaines entreprises en difficulté se voient contraintes de fermer leurs portes. On imagine très bien en haut lieu le scandale que provoquerait la faillite d'une entreprise obligée de déposer son bilan à cause de l'amende qui lui a été infligée. Il ne fait aucun doute que les organisations syndicales qui craignent pour la sécurité de l'emploi des ouvriers du bâtiment vont se joindre à la cohorte des entrepreneurs indignés et que l'« homme de la rue » va à son tour pousser les hauts cris et s'en prendre au gouvernement et à l'Office des cartels. Dans ce mouvement de protestation on finira probablement par oublier que les entreprises du bâtiment ont volé des millions au contribuable en pratiquant des ententes de prix durant la période du « boom », de 1969 à 1973...